

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-oOo-

Séance du 12 décembre 2005

N° 275-2005

FINANCES COMMUNALES DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE L'EXERCICE 2005

MM.

I-EXPOSE

Dans le cadre de l'exercice 2005, le Conseil Municipal approuvait le budget primitif par délibération n° 265 du 15 décembre 2004.

Le budget supplémentaire, délibération n° 104 du 27 juin 2005, et la décision modificative n° 2, délibération n° 207 du 29 septembre 2005 ont modifié ce document.

Afin de procéder à un ajustement des dépenses et des recettes, une nouvelle décision modificative est nécessaire.

Celle-ci concerne le budget principal ainsi que les budgets annexes du Port de Plaisance, des locations et prestations de service et de l'espace d'activités économiques "les Vindits".

les budgets annexes des parkings et des cimetières ne sont pas concernés par cette décision modificative.

A LE BUDGET PRINCIPAL :

la présente décision modificative s'élève à 3 613 234 € (balance générale jointe en annexe) dont :

395 757 € en mouvements réels et
3 217 477 € en mouvements pour ordre.

Elle se traduit par des opérations nouvelles qui nécessitent des inscriptions de dépenses et recettes réelles, des virements de crédit ainsi que des opérations pour ordre.

1/ Les dépenses réelles :

Les opérations nouvelles pour la section de fonctionnement s'élèvent à 464 231 €
dont :

200 000 € prise en charge du sinistre Chantereyne (natures 6188 et 60621)
130 000 € fourniture d'eau (nature 60611)
37 000 € primes pour les ravalements de façades (nature 6572)
3 000 € expositions au Musée Thomas Henry (nature 6233)
7 630 € frais de réception bibliothèque Raymond Queneau (nature 6257)
1 500 € prestations bibliothèque Raymond Queneau (nature 6288)
85 101 € centrale matériaux pour les travaux en régie (nature 60223)

et - 68 474 € pour la section d'investissement qui concernent

16 627 € travaux réalisés dans le programme accessibilités aux handicapés
- 85 101 € travaux en régie transfert des fournitures (nature 2313)

2/ Les recettes réelles :

Les opérations nouvelles pour la section de fonctionnement s'élèvent à 12 130 € dont :

- 3 000 € location par la ville de Lyon de l'exposition "les enfants de la guerre" (nature 70688)
- 7 630 € subvention de la Préfecture pour les Mercurielles (nature 74718)
- 1 500 € subvention du Centre National du Livre pour les Mercurielles (nature 7478)

et 383 627 € pour la section d'investissement dont

- 16 627 € (nature 1322) : subvention du Conseil Régional pour l'acquisition d'un voilier adapté pour handicapés
- 367 000 € (nature 1641) : emprunts en euros

3/ Les virements de crédit :

Un état des virements de crédit détaillé est joint en annexe. Ces derniers permettent de faire face à des ajustements de crédit et à de nouvelles opérations sans toutefois augmenter les dépenses.

4/ Les opérations pour ordre :

Elles s'élèvent à 3 217 477 € dont :

220 479 € en dépenses d'investissement (nature 2313) et en recettes de fonctionnement (nature 722) : travaux réalisés en régie dont 85 101 € pour les fournitures et 135 378 € pour la main-d'oeuvre.

10 750 € en dépenses d'investissement (nature 4815) et en recettes de fonctionnement (nature 773) : régularisation d'une écriture de 2001 concernant l'étalement d'une subvention versée à la CUC.

48 000 € en recettes d'investissement (natures 192 - 2151 - 2138 - 2182 et 2188) et en dépenses de fonctionnement (natures 675 et 676) : mise à jour de l'actif par la sortie des biens de l'inventaire.

- 268 872 € en dépenses de fonctionnement (nature 023) et en recettes d'investissement (nature 021) : prélèvement nécessaire à l'équilibre.

3 207 120 € crédits nécessaires pour permettre l'affectation au budget annexe des locations & prestations de service des éléments d'actif du bâtiment, en cours de construction, qui sera ensuite mis à disposition du Centre des Arts du Cirque de Basse Normandie.

Ils se répartissent de la façon suivante :

607 120 € en dépenses d'investissement (natures 1321 - 1322 - 1323 et 1327) et en recettes d'investissement (nature 181) : montant des subventions reçues ;

2 600 000 € en dépenses d'investissement (natures 181 et 27368) et en recettes d'investissement (natures 2031 - 2033 - 2111 - 2312 - 2313 et 238) : frais d'études et d'insertion, acquisition du terrain et travaux réalisés.

B LE BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE :

La décision modificative s'élève à 48 513 € (balance jointe en annexe) dont

- 48 773 € en mouvements réels
- 260 € en mouvements pour ordre

1/ Les mouvements réels :

pour les dépenses :

en section d'investissement 15 000 € (nature 2318) : travaux d'enrobés sur parking

en section de fonctionnement 33 773 € dont
28 773 € (nature 601) achat de carburant
5 000 € (nature 673) titres annulés

pour les recettes :

en section d'investissement 20 000 € (nature 1641) : emprunts

en section de fonctionnement 28 773 € dont

20 000 € (nature 707) : vente de carburant

8 773 € (nature 778) : recette exceptionnelle subvention du budget principal - conformément à la délibération n° 256-2005 de ce conseil.

2/ Les mouvements pour ordre :

2 370 € en dépenses d'investissement (nature 1391) et en recettes de fonctionnement (nature 777) : transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

- 2 630 € en dépenses de fonctionnement (nature 023) et en recettes d'investissement (nature 021) : prélèvement nécessaire à l'équilibre.

Un virement de crédit est également nécessaire :

autres charges exceptionnelles (nature 678) 1 700 €

autres services (nature 6288) - 1 700 €

C LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES :

La décision modificative s'élève à 3 711 515 € dont :

912 453 € en mouvements réels

2 799 062 € en mouvements pour ordre.

Ces écritures concernent la section d'investissement, il n'y a pas d'inscription pour la section de fonctionnement.

Elles correspondent à la prise en charge du bâtiment en cours de construction, qui donnera lieu à une convention d'occupation du domaine public à titre onéreux, au bénéfice du Centre des Arts du Cirque de Basse Normandie.

Ce dispositif étant soumis au régime de droit commun de la TVA, les écritures doivent figurer dans un budget annexe.

Elles se détaillent comme suit :

pour les dépenses réelles : 912 453 € (natures 2312 - 2313 et 238) : travaux à réaliser

pour les recettes réelles : 912 453 €

498 876 € (natures 1311 et 1317) : subventions notifiées et à recevoir

374 674 € (nature 1641) : emprunts

38 903 € (nature 238) : remboursement des avances forfaitaires sur marchés

pour les dépenses d'ordre : 2 799 062 € (natures 181 - 2031 - 2033 - 2111 - 2312 - 2313 et 238) : prise en charge des frais d'études et d'insertion ainsi que des immobilisations corporelles déjà réalisées.

pour les recettes d'ordre : 2 799 062 €

607 120 € (nature 1311 - 1312 - 1313 et 1317) : prise en charge des subventions d'investissement déjà reçues

2 191 942 € (nature 181) : contrepartie des éléments d'actifs transférés.

D LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES VINDITS :

Un virement de crédit est nécessaire afin d'effectuer une régularisation de charges pour 2004 :

titres annulés (nature 673) 1 000 €

taxes foncières (nature 63512) - 1 000 €

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n° 265 du 15 décembre 2004, n° 104 du 27 juin 2005 et n° 207 du 29 septembre 2005 relatives aux votes du budget primitif, du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 2.

Après avis favorable de la commission "affaires économiques et portuaires, finances, administration générale et personnel",

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

(4 abstentions)

- de voter la présente décision modificative pour l'exercice 2005.

P. J. : 6 tableaux (9 pages)

Copie Certifiée Conforme
Pour le Maire et par délégation,
L'Attachée Principale,

D. OLIER